



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2023-01/01

Séance du 19 janvier 2023

Date de la convocation :

12 janvier 2023

Affichage de la convocation :

13 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Rodolphe EZNACK, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Robert HERPOYAN, Anaïs TEYSSONNEYRE, Yann LEONET, Lindsay DIAS, Danièle GREAU.

Nombre de conseillers :

en exercice : 27
présents : 21
procurations : 6
absents : 27
votants : 0

EXCUSES : Daniel MONCHANIN, (Procuration à L. EXTIER-PONS), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET), Mathieu LAURAIN (Procuration à Y. HERZIG), Romain GAILLARD (Procuration à C. CHARTON), Nikita FERRACHAT (Procuration à A. CHAMPETINAUD).

ABSENTS :

Yvan HERZIG a été élu secrétaire de séance.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 16 ;

VU l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération du 25 mai 2020 ;

PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 25 mai 2020 pour la période du 23 novembre 2022 au 30 décembre 2022 et qui s'établissent comme suit :

1- Déclarations d'intention d'aliéner

NUMERO	DECISION	DATE	ADRESSE	NATURE DU BIEN
00137622A0044	NON PREEMPTION	16/12/2022	Rue de Bêche Fève	Terrain à bâtir

2- Délivrances et reprises de concessions cimetières

Date de l'arrêté	Concession		
	Emplact	Durée	Type
13/12/2022	D n°46	50	Renouv.
30/12/2022	Case n°31	15	1 ^{ère} dem.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération non soumise au vote.

Le Maire
Pierre GOUBEZ

